La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 81 JUIN 2011.
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT -
- Directeur de publication : Y. Anglaret - Dépôt légal : 2ème trim. 2011

EXCEPTIONNEL !

Les lecteurs de la « Chronique » (n° 79 et 80) et les participants à notre assemblée générale ont pu bénéficier des premières interprétations de Kristell Chuniaud concernant les structures remarquablement bien conservées d'une importante *villa* gallo-romaine à Trémonteix (qui, dès les sondages de diagnostic, en 2009, était déjà comparée à **l'exceptionnelle *villa* de Champ Madame** à Beaumont). Or, même si le chantier a été prolongé plusieurs fois, les moyens mis en oeuvre n'ont pas paru à la hauteur de l'enjeu.

En effet, les dernières interprétations de certains vestiges découverts à Trémonteix ont permis de conclure sur **leur caractère exceptionnel**. Il s'agit de **structures exceptionnellement bien conservées** d'un sanctuaire composé notamment de deux *fana* (temples gallo-romains) géminés à dater vraisemblablement du IIIème siècle, situés à la limite nord-ouest de la zone fouillée, et dégagés partiellement du côté (est) de leur entrée (voir en page 9) ; les parties enterrées se trouvant à plusieurs mètres sous le sol en place, en dehors du secteur prescrit par le Service Régional de l'Archéologie.

La moitié des *fana stricto sensu* devrait théoriquement être préservée car ne se trouvant pas à l'emplacement de futures constructions mais sous une zone verte. Par contre, il n'en serait pas de même pour les autres parties du sanctuaire. L'INRAP a donc alerté en amont les services de l'Etat (DRAC, SRA) de manière à ce que **le secteur du sanctuaire soit classé en découverte exceptionnelle** afin d'obtenir des moyens adaptés à la fouille de cet ensemble remarquable. Mais il n'est pas interdit d'envisager sa protection totale : la surface concernée – moins de 600 m^2 – ne paraît pas exagérée si on la compare aux 3,5 hectares prescrits pour la fouille de la *villa* (aujourd'hui en majeure partie recouverte) et surtout aux 20 hectares de la ZAC ! *… (suite en dernière page)*

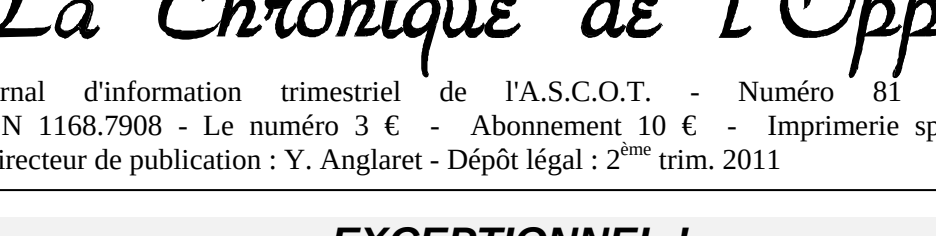

Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont Chanturgue

81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

Site internet :
www.gergovie.fr
e-mail :
ascot@gergovie.fr

Des bassins vinicoles antiques à Trémonteix ?

Avec l'aimable autorisation de l'auteur, Claude-Henri Fournerie

SOMMAIRE

Editorial…… 1 et 10
Révision simplifiée du PLU de Nohanent…..…….. 2 à 3
AG du 8 avril……..... 3
Actions environnementales… ……..….4 à 6
Brèves…….……....7
A la Une ……..…..… 8 à 9

Révision simplifiée n° 2 du P.L.U. de la commune de Nohanent : une nouvelle étape pour le projet de parc photovoltaïque

Philippe Gras

La révision simplifiée n° 2 du P.L.U. (Plan local d'Urbanisme) de la commune de Nohanent constitue la seconde étape – après l'approbation « à l'unanimité » par le conseil municipal de Nohanent (voir « Chronique » n° 77) – nécessaire à la réalisation du parc photovoltaïque à l'emplacement de l'ancienne carrière des Côtes de Clermont. Elle a **pour objet de créer et de délimiter une zone AUs (« zone de production d'énergie solaire ») de 14 hectares** dans l'actuelle zone NL (« zone naturelle dominante loisirs »). Dans ce périmètre, une zone non *aedificandi* (non constructible), d'environ 1,6 hectares, concerne la zone humide (voir croquis).

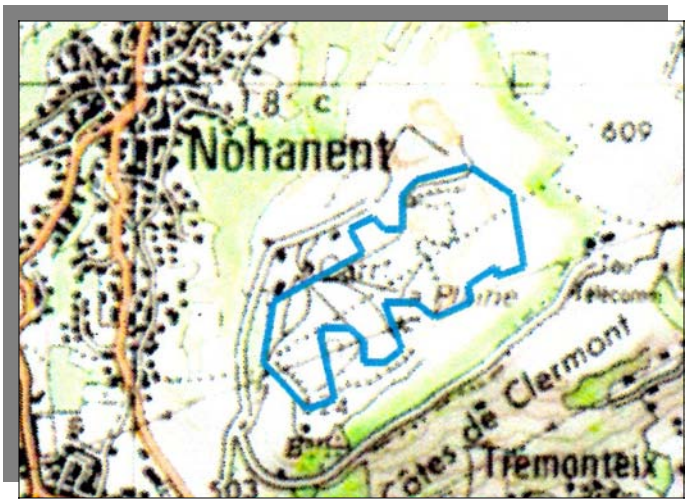

Extrait carte IGN de localisation du site

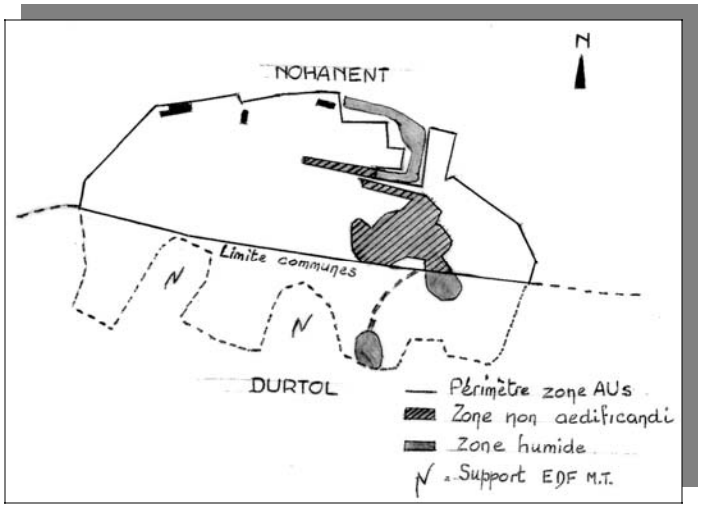

Croquis d'après la notice de présentation page 15

L'ASCOT est intervenue lors de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 28 avril au 30 mai en mairie de Nohanent, en remettant un courrier (5 pages + annexes) au commissaire enquêteur. Celui-ci dispose d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier, avec son rapport, dans lequel figurent ses conclusions motivées.

L'argumentaire de l'ASCOT porte sur différents points.

Sur le plan réglementaire, nous avons notamment fait ressortir l'avis de la Direction Départementale des Territoires (service de l'Etat) pour lequel le projet photovoltaïque serait sans doute **annulé par le contrôle de légalité**, le projet de SCoT confirmant la vocation, définie par l'actuel schéma directeur, de l'ancienne carrière comme *« espaces à enjeux paysagers, écologiques et récréatifs »*. Du reste, la localisation précise des installations de production d'énergies renouvelables n'entre pas dans les compétences du SCoT.

Sur le projet photovoltaïque, la commune de Nohanent le justifie en considérant qu'il serait, d'une part, la seule solution pour endiguer les nuisances dues aux engins motorisés, et d'autre part, qu'aucun projet d'aménagement n'a été défini dans l'espace de l'ancienne carrière ! Nous avons répondu que la présence du parc photovoltaïque ne pourrait évidemment qu'**accentuer la présence des véhicules à moteur** sur des secteurs plus vulnérables, notamment sur la partie préservée du plateau, et rappelé qu'en 2007, le « groupe de pilotage du site des Côtes » de Clermont communauté (dans lequel est représenté la commune de Nohanent) s'était prononcé **pour le concept de « parc rustique »** suite aux études de faisabilité du cabinet Sycomore.

Sur la maîtrise d'ouvrage, nous avons souligné qu'il était anormal que le projet photovoltaïque ait été engagé à l'initiative d'une **seule** société privée, cette opération n'ayant relevé que de la décision de la **seule** commune de Nohanent, et non de Clermont communauté, seule compétente pour engager un projet d'aménagement sur l'ensemble du site des Côtes. **Sur la maîtrise foncière**, nous nous sommes demandés à qui profiterait la location des parcelles concernées, la majorité d'entre elles appartenant à la Société des Basaltes du Centre qui devait les céder, pour le « franc » symbolique, à tout organisme compétent ou collectivité qui en ferait la demande. En conséquence, nous avons conclu, qu'en tout état de cause, le projet photovoltaïque, tel qu'il est conçu, **ne constitue pas un projet public d'aménagement**.

Sur l'arrêté prescrivant l'enquête publique, nous avons relevé un élément qui pourrait faire l'objet d'un **vice de forme** : il concerne l'avis, annonçant l'ouverture de l'enquête, qui doit être inséré dans deux journaux différents à deux reprises. Les titres de journaux cités dans l'arrêté sont « la Montagne et le Semeur ». Or, si les deux annonces, insérées à bonne date, ont bien paru dans « La Montagne », elles n'ont pas fait l'objet d'une insertion dans « Le Semeur hebdo » mais dans « Le Paysan d'Auvergne ».

En conclusion, nous avons demandé que la révision simplifiée n° 2 du P.L.U. soit annulée pour les deux motifs suivants :

(1) Elle ne respecte pas les orientations du projet de SCoT du Grand Clermont.

(2) Le projet de SCoT lui-même n'est pas encore définitif, tant qu'il n'a pas été soumis à une enquête publique, car des modifications peuvent être demandées. Pour l'ASCOT, ce sera le « classement » de la partie ouest du site des Côtes en *« coeur d'intérêt écologique majeur »* et *« panorama et point de vue majeur à pérenniser »* (voir dernière « Chronique »).

Il paraît donc **incohérent et prématuré de lancer une révision du P.L.U. quelques mois avant l'approbation du SCoT du Grand Clermont** sachant que le code de l'urbanisme précise (article L.123-1, 14e alinéa) : *« le plan local d'urbanisme doit, s'il y a lieu, être compatible avec les dispositions du schéma de cohérence territorial (SCoT)... »* et lorsqu'un SCoT est approuvé après l'approbation d'un P.L.U., *« ce dernier doit si nécessaire être rendu compatible dans un délai de trois ans. »* !

AG du 8 avril

LA GLACIÈRE ■ Association de sauvegarde des Côtes de Clermont (ASCOT)

Valoriser les sites d'exception

La Montagne du 11/04

L'ASCOT (Association de sauvegarde des Côtes de Clermont) a demandé lors de son assemblée générale que soit créé un emplacement regroupant les parties des constructions archéologiques les plus intéressantes, ce qui donnerait à cette ZAC une valeur supplémentaire dans sa classification comme modèle d'aménagement.

ARCHÉOLOGIE ET BIODIVERSITÉ. Salle comble pour l'assemblée générale de l'ASCOT ou de nombreux points ont été abordés, notamment la ZAC de Trémonteix et les fouilles archéologiques.

Au côté d'Yves Anglaret, président de l'ASCOT, plusieurs élus clermontois ont tenu à assister à cette assemblée générale : Olivier Bianchi, adjoint à la politique culturelle ; Christiane Jalicon, conseillère municipale et également secrétaire de l'association, ainsi qu'Anne Courtillé, conseillère régionale.

« Notre groupe d'actifs se compose d'une vingtaine de membres avec, comme la plupart des associations une moyenne d'âge que nous souhaiterions voir diminuer. C'est un appel, si quelques jeunes venaient nous rejoindre, nous en serions ravis », a déclaré en préambule le président.

La très forte implication de l'ASCOT concernant l'environnement, la demande de classement des Côtes au titre de l'environnement au ministère de l'Écologie, la création sur Chanturgue de chemins communaux étaient à l'ordre du jour.

L'ASCOT a également insisté sur l'importance des orientations prochaines du SCoT en demandant que les Côtes soient considérées comme Var et Chanturgue pour la biodiversité.

Passant ensuite sur l'archéologie, Philippe Gras a présenté le dossier se rapportant au classement à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de 15 parcelles près du fanum sur les Côtes.

Au cours de l'année, une demande de classement des Côtes a été faite au titre de l'environnement. C'est le DREAL (ancienne DIREN) qui a prolongé celle-ci au ministère de l'Écologie où le dossier est en attente et sera certainement très long à finaliser.

Également en cours une demande pour créer sur le plateau de Chanturgue un réseau de chemins communaux débouchant ou partant du chemin des Sabotiers vers la rue de Blanzat à l'ouest du chemin de la Concordance et raccordés au sud sur Chanteranne et au nord-est vers Sabourin. C'est le service technique de la Ville qui est en charge du dossier.

Cette année, les dates des Journées du patrimoine et du Forum des associations se sont chevauchées, les visites sur les Côtes ont été privilégiées, l'équipe environnement de Jean Berthier avait préparé un parcours très apprécié jusqu'au Puy du Charbonnier. Ce parcours avait été par ailleurs inauguré le 13 juin par la sortie d'un groupe de Blanzat.

Après les bilans financiers détaillés par le trésorier, Olivier Bianchi a donné quelques informations sur les fouilles archéologiques découvertes en centre-ville. Puis Christiane Jalicon a donné la parole à Kristell Chuniaud, responsable des fouilles dans le vallon de Trémonteix.

Elle a présenté un diaporama, tout juste terminé, avec des premiers résultats « à chaud » du site exceptionnel de Trémonteix.

De nombreux vestiges apparaissent sur les photos, des plans permettent de visualiser les emplacements des constructions qui ont été partiellement découvertes mais qui permettent déjà d'estimer les tailles des villas de l'époque gallo-romaines, ainsi que des bâtiments d'exploitation ou résidentiels.

L'ASCOT souhaiterait qu'un espace soit aménagé dans le périmètre de la ZAC pour reconstituer quelques découvertes significatives qui ont été mises au jour.

La vidéo-projection, commentée par la spécialiste en archéologie a clôturé magistralement la réunion. ■

Contact : Association pour la Sauvegarde des Cotes de Clermont - Chanturgue, 81 rue de Beaupeyras. Tél. 04.73.37.12.91.

Sur le terrain, journée du 23 mai 2011

Encadrés par leurs enseignants et des membres de l'ASCOT, les élèves de 3ème du lycée Massillon ont consacré la journée du 23 mai au ramassage des ordures qui souillent le secteur des Côtes.

Après avoir pris conscience de la beauté et de la richesse de cet espace naturel en bordure de zone urbaine, ils ont allègrement nettoyé des endroits bien précis et une nouvelle fois les sacs de ramassage se sont remplis de bouteilles, de canettes, de plastiques divers, de déchets encombrants jetés ça et là ; et même une moitié de voiture est venue augmenter le volume des détritus !

Ce sont les municipalités de Durtol et Nohanent qui, comme les années précédentes, ont assuré le transit via les déchetteries.

LES CÔTES ■ Nettoyage de printemps par les élèves de 3e de Massillon

Respecter l'environnement !

La Montagne du 26/05

Dans le cadre d'un projet éducatif sur le thème de la protection de l'environnement, les élèves de 3e du collège Massillon viennent de passer une journée sur le site des côtes de Clermont avec un but, nettoyer cet espace d'un maximum de déchets présent le long des sentiers et chemins.

ACTION CITOYENNE. Les élèves, leurs accompagnateurs et une partie de leur collecte.

Sous la conduite de leurs professeurs, dont Martine Chabosy, professeur de technologie, et en partenariat avec l'Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont (ASCOT), dont les bénévoles étaient présents, ils ont collecté un volume important de déchets de toutes sortes et permis de rendre ainsi un aspect plus agréable à cet espace naturel, véritable poumon vert aux portes de la ville.

Sensibiliser les adultes de demain à l'importance de la protection de la nature

Cette action avait deux objectifs, tout d'abord permettre aux jeunes de prendre conscience de l'importance du respect de notre environnement mais aussi, découvrir cet espace naturel riche de biodiversité et d'histoire.

Le projet éducatif sur lequel les jeunes se sont investis comportait plusieurs actions en lien avec la protection de notre environnement. C'est ainsi qu'ils ont mis en place au sein de leur établissement scolaire des points de collecte pour recueillir les piles usagées afin d'en permettre le recyclage. Pour mieux connaître les énergies renouvelables, ils sont allés sur le parc éolien d'Ally, en Haute-Loire, où 26 éoliennes sont en fonctionnement et ont également visité un moulin à vent et une installation de panneaux solaire. Un responsable d'EDF est intervenu sur le thème des énergies renouvelables. La visite du salon du bâtiment leur a permis de découvrir les différentes techniques d'isolation de l'habitat. Enfin une conférence de Clermont communauté, sur les déchets et les techniques de traitement les a familiarisés avec un sujet d'actualité.

Un ensemble d'actions pédagogiques et des gestes citoyens, pour sensibiliser les adultes de demain à l'importance de la protection de la nature. ■

Semaine du développement durable

1. « Tri sélectif » avec Clermont communauté

C'est dans le cadre de la semaine du développement durable que l'ASCOT a reçu le vendredi 1er avril 2011, deux classes du groupe scolaire Pierre et Marie Curie dans la maison de quartier rue Abbé Prévost.

41 élèves de CP, CE1 et CE2 ont participé joyeusement aux activités ludiques élaborées par Clermont communauté, leur faisant prendre conscience de l'utilité du tri sélectif des ordures ménagères jusqu'à leur recyclage.

Nous espérons avoir été entendus et que cette action se répercutera sur l'environnement des Côtes de Clermont, toutes proches, afin qu'elles ne servent plus de décharge sauvage et restent le 'poumon vert' de notre ville.

Des élèves à l'écoute des explications de M. Bruno Macel représentant de Clermont communauté

2. « Plantes invasives » avec Boris Fumanal

Le samedi 2 avril, l'ASCOT avait prévu une exposition sur les **écosystèmes** du site des Côtes, salle Abbé Prévost, pour accueillir la conférence-débat de Boris Fumanal, maître de conférence à l'université de Clermont II et spécialiste des **plantes invasives**. Après un exposé brillant comportant les informations les plus récentes (*« L'invasion de l'ambroisie, redoutable plante allergisante »* - « Le Monde » du samedi 16 avril 2011) sur les aspects scientifiques, économiques et médicaux du problème, une discussion s'est engagée avec le public pour préciser les responsabilités individuelles et collectives ainsi que les moyens de lutte contre ces végétaux qui peuvent avoir, par ailleurs, des intérêts majeurs au niveau industriel ou sociétal.

Tel est le cas du robinier faux-acacia, essence rémunératrice pour les sylviculteurs, mais aussi espèce toxique au redoutable pouvoir compétitif, qui en fait un adversaire résolu de la biodiversité. Comme chacun peut l'observer pour le **site des Côtes**, notre région est fortement marquée par l'invasion du robinier qui s'est développé, en Auvergne comme ailleurs, à la suite de la crise du phylloxéra, dès la fin du XIXème siècle.

Boris Fumanal nous a assurés qu'une parade aux invasions intempestives était de recréer les anciens écosystèmes : pelouse dense contre les invasives de type ambroisie, boisement d'espèces forestières comme le chêne pubescent (ou « chêne blanc ») sur nos Côtes chaudes et sèches !

La Montagne - 06/04/2011

LA GLACIÈRE ■ Dans le cadre de la Semaine du développement durable

Une conférence sur les plantes invasives

L'ASCOT a récemment organisé une exposition suivie d'un débat sur les plantes invasives dans le cadre des journées du développement durable.

La présentation de l'exposition était commentée par Jean Berthier, responsable de l'équipe Nature-Environnement à l'ASCOT (Association de Sauvegarde des Côtes de Clermont) et également responsable de Nature et biodiversité à Clermont Communauté.

De nombreux panneaux avec photos et notices explicatives et descriptives sur les plantes invasives ont permis au public d'appréhender le débat qui a suivi.

DÉVELOPPEMENT DURABLE. Jean Berthier (*au centre*) et Boris Fumanal (*à droite*), ont animé la conférence.

C'est donc Boris Fumanal, maître de conférence à l'université Blaise-Pascal et chercheur à l'INRA qui a commenté une vidéo-projection. Spécialiste reconnu dans le domaine de la lutte biologique contre les mauvaises herbes depuis sa thèse sur « Ambroisie » (espèce annuelle au pollen fortement allergénique qui longe le Rhône et l'Allier), Boris Fumanal a notamment expliqué la présence du « robinier faux-acacia » bien acclimaté à nos régions viticoles et redoutable adversaire de la biodiversité locale contrairement au chêne qui, lui, est l'arbre naturel capable de se reproduire dans le milieu ». Les échanges avec les participants et les explications sur les différentes plantes ont captivé l'assistance.

Par cette conférence, l'ASCOT montre que si elle travaille sur l'archéologie, elle ne néglige pas la sauvegarde du patrimoine naturel. ■

Chantier d'insertion sur les Côtes

La mise en place d'un chantier d'insertion, avec Clermont communauté comme maître d'ouvrage, a pour but d'assurer l'aménagement et l'entretien des 42 km du réseau communautaire d'itinéraires de promenade et découverte du massif des Côtes qui s'étend sur les communes de Clermont-Fd, Cébazat, Blanzat, Nohanent et Durtol.

Des interventions ciblées, en concertation avec Stéphane Maneval de Clermont communauté et en complémentarité avec l'ASCOT, ont pu se réaliser dès ce printemps.

Encadrée par Daniel Pastor de l'association « études ET chantiers », l'équipe composée de Mehdi, Freddy, Christophe, Sébastien, Dominique, Youssouf et Nicolas a procédé au débroussaillage de la zone du temple et de ses « annexes ».

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette fructueuse collaboration.

Une équipe très efficace !

Enquête publique du projet de SCoT du Grand Clermont

L'enquête publique, concernant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont, a commencé le 6 juin et **se poursuit jusqu'au 8 juillet**. Le projet de SCoT peut être consulté dans 108 mairies, 10 intercommunalités et sur le site http://www.legrandclermont.com/documents-en-ligne.html. Un commissaire enquêteur est à votre écoute dans les 10 intercommunalités dont Clermont communauté.

L'ASCOT s'apprête à envoyer un courrier au président de la commission d'enquête; les grandes lignes de nos demandes ont été exposées dans le précédent numéro de la « Chronique ».

Nous vous invitons à les appuyer en vous exprimant dans les registres d'enquête !

« La dernière bataille de Gergovie » sur Dailymotion

La société KOBA FILMS qui édite le DVD « La dernière bataille de Gergovie » a mis en ligne les deux programmes qu'il contenait : un documentaire qu'elle avait coproduit avec France 3 Rhône-Alpes-Auvergne et une interview de Paul Eychart réalisée par Dominique Sauret-Velle.

Vous pouvez donc désormais accéder gratuitement à ces deux programmes sur le site de Dailymotion aux adresses suivantes :

http://www.dailymotion.com/video/xhoy7x_la-derniere-bataille-de-gergovie-le-documentaire_news

http://www.dailymotion.com/video/xhout5_la-derniere-bataille-de-gergovie-l-interview-de-paul-eychart_news

Nous mettrons ces liens sur notre site « gergovie.fr » pour que vous puissiez y accéder d'un simple clic. Bon visionnage.

Les orchidées des Côtes

Lors d'une sortie effectuée le 12 mai dernier, en partenariat avec la **SFO** (Société Française d'Orchidophilie), nous avons vérifié, sur le site des puys de Var et du Charbonnier, que les orchidées n'avaient pas déserté les Côtes : 6 espèces sont là, en parfaite santé.

Deux espèces du genre **Cephalanthera** sont particulièrement significatives et, de plus, protégées en Auvergne : **Cephalanthera damasonium** (céphalanthère à grandes fleurs blanches) et **Cephalanthera rubra** (helléborine à fleurs rouges).

Cephalanthera damasonium est assez fréquente dans les stades de recolonisation forestière en terrain calcaire (cas de l'ensemble du site des Côtes) alors que **Cephalanthera rubra** est très localisée (sous-bois du Puy du Charbonnier). Les 2 espèces caractérisent l'écosystème de reconquête naturelle des collines calcaires anciennement occupées par l'agriculture.

L'ASCOT prépare les journées du Patrimoine des 17 et 18 septembre

Comme chaque année, les équipes « archéologie » et « nature » de l'ASCOT seront à pied d'oeuvre sur le site des Côtes pour guider les visiteurs le long des sentiers de découverte que l'ASCOT a sélectionnés en différents secteurs. Cette année, sera mis à l'honneur le site de « **La Plaine sud** », à proximité de la tour de télécommunications, d'où l'on jouit d'un panorama magnifique sur Clermont et la plaine de la Limagne, et qui permet d'évoquer l'une des découvertes majeures de Paul Eychart, celle d'un quartier artisanal gallo-romain aux portes d'*Augustonemetum*.

Du point de vue de l'histoire naturelle et rurale du site des Côtes, la **Plaine sud** permet de retracer la façon dont les paysans d'autrefois ont su tirer partie des ressources géologiques et biologiques de ce secteur des Côtes : murs et cabanes de pierre sèche, système bocager dominé par le chêne « blanc » et son cortège.

Nous rappellerons bien entendu ces visites, et en préciserons les heures, dans la prochaine « Chronique » qui sortira avant les journées du Patrimoine.

Quel avenir pour les vestiges ?

CLERMONT-FERRAND. Le 17 juin, les fouilles commencées en septembre 2010 à Trémonteix, sur les hauteurs de Clermont, doivent s'arrêter.

EXCEPTIONNEL. Les archéologues ont mis à jour les vestiges de deux petits temples gallo-romains dont l'état de conservation est rarissime en France.

QUESTION. Que vont devenir les vestiges mis à jour sur un site qui doit voir édifier un éco-quartier réalisé par Logidôme ? Son président n'a pas souhaité que l'organisme s'exprime sur le sujet qui ne remet pourtant pas en cause le projet. La parcelle des fouilles ne mesure en effet que 600 m².

PHOTO FRANCIS CAMPAGNONI

PAGE 12

ENQUÊTE **Fouilles**

DÉCOUVERTE ■ Le futur éco-quartier de Trémonteix livre des trésors archéologiques gallo-romains

Pas facile de faire table rase du passé

L'archéologie préventive sait que ce qu'elle découvre est éphémère. Mais quand la découverte est exceptionnelle, comment concilier impératifs présents et sauvegarde du passé ? Le cas de figure se présente à Trémonteix, sur les côtes de Clermont.

Patrick Bertharion

Un éco-quartier déjà cité en exemple à l'horizon 2013, et déjà un cas de conscience pour la collectivité : depuis le mois de septembre 2010, le site de la Zac de Trémonteix, sur les côtes de Clermont, est le théâtre de fouilles archéologiques dites « préventives ». Une manière de laisser à notre sous-sol le temps de révéler son passé avant l'arrivée des bulldozers. Très souvent, les découvertes sont mineures.

PROBLÈME. Concilier poursuite du projet d'éco-quarier et prise en compte d'une découverte très rare en France. PHOTO FRANCIS CAMPAGNONI

Unique !

Mais là, ce n'est pas le cas. Bien sûr, depuis toujours, on savait que les côtes de Clermont avaient été habitées. En particulier à l'époque gallo-romaine.

Et voilà que l'équipe dirigée par Kristel Chuniaud a mis au jour un domaine rural gallo-romain avec deux temples privés dans un état « comme il n'en a jamais été découvert en France ». Du coup, l'Ascot (association pour la sauvegarde des côtes de Clermont), s'émeut puisque la fin du chantier de fouilles est prévue pour le... 17 juin. « Si les fouilles en restent là, ce serait faire bien peu de cas de cette découverte », estime avec force Yves Anglaret, président de l'association.

Les fouilles ont déjà été prolongées : elles devaient initialement s'achever en février. Mais ce n'est que très récemment que la partie la plus remarquable a été mise au jour.

« Devant la qualité des vestiges que nous avons découverts, j'ai suggéré une demande de conservation par le service d'archéologie préventive. Cette demande a été notifiée par le préfet à l'aménageur (Logidôme) », résume Kristel Chuniaud.

Impact limité

Une telle démarche peut induire une modification du projet d'aménagement initial. En clair : Logidôme pourrait être amené à revoir une petite partie des plans de l'éco-quartier pour ne pas détruire les deux temples mis au jour.

« Il faut savoir qu'on parle d'une zone de 600 m² maximum sur une Zac qui fait 16 hectares. De plus, une partie de la zone que nous souhaiterions voir protéger est prévue sur un espace vert », commente Yves Anglaret.

Si l'équipe d'archéologues qui travaille sur Trémonteix et les membres de l'Ascot affirment avoir toujours eu de « très bons rapports avec Logidôme », ils s'inquiètent en revanche de l'imminence de la fin des fouilles et des incertitudes qui en découlent.

Inconvénient, vous ne lirez pas dans ces lignes la position de Logidôme. Son président, Dominique Adenot (qui est aussi adjoint chargé de l'urbanisme à la Ville de Clermont) n'a pas souhaité que l'aménageur s'exprime sur le sujet.

Malgré tout, l'heure semble encore à la discussion puisque le directeur régional des affaires culturelles nous disait voici quelques jours « qu'un rendez-vous était pris pour le 20 juin avec Logidôme ». Pour lui, il est avéré que des « découvertes inattendues » ont été faites à Trémonteix. Des découvertes qui « mériteraient d'être valorisées ». « Ça me paraîtrait intelligent » conclut-il.

La balle est donc dans le camp de l'aménageur qui doit aujourd'hui trouver une solution pour concilier poursuite du projet d'éco-quarier et prise en compte d'une découverte très rare en France pour ce qui concerne la période gallo-romaine. ■

La Montagne du 14 juin

UN SITE REMARQUABLE

SOURCE

Responsable des fouilles, Kristel Chuniaud ne cesse de répéter que les deux petits temples mis au jour sont « dans un état de conservation exceptionnel, comme je n'en ai jamais vus en France ». D'après les premières découvertes de son équipe, ces temples étaient en relation directe avec deux bassins où une eau de source (sacrée ?) devait faire l'objet d'une attention particulière de la part de prêtres ou prêtresses de cette époque. « Cette partie du site mérite à coup sûr une attention particulière qui va au-delà de ce que peut permettre une fouille préventive. »

PARVIS

Pour accéder à un des deux temples, un parvis maçonné, précédé d'une pierre monumentale en arkose et d'un dallage en basalte.

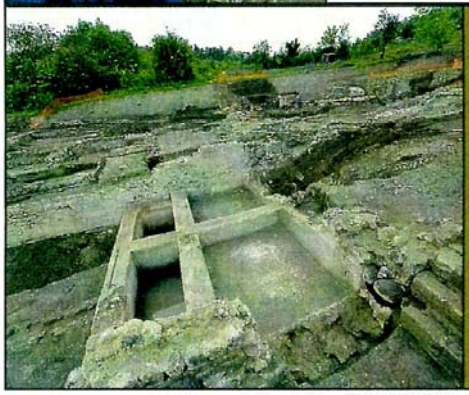

FOULOIRS

Autres éléments mis au jour dans un état de conservation exceptionnel : des fouloirs à raisins. Après des milliers d'années sous terre ils sont encore étanches et les tuyaux de plomb qui les relient intactes.

CONTREPOIDS

À proximité des fouloirs, les archéologues ont découvert plusieurs gros blocs de pierre taillée dont ils supposent qu'il s'agit des contrepoids utilisés pour les pressoirs. En revanche, peu d'objets utilitaires ont été découverts sur le site ; hormis des fragments de poteries. Rien d'inhabituel, surtout sur un domaine rural. Même si celui-ci devait accueillir plusieurs centaines de personnes. REPORTAGE PHOTO FRANCIS CAMPAGNONI

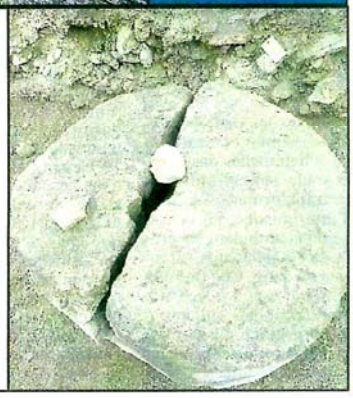

Pdd

LIENS: Vidéo Clermont 1ERE http://www.youtube.com/watch?v=bfda2WOwKn0&feature=relmfu

Vidéo TV 8 http://clermont-international.org/Nouvelles-fouilles-sur-le-chantier.html

Vue d'ensemble de la zone du sanctuaire au 11 juin (Photo ASCOT)

EXCEPTIONNEL !

… (suite de la première page)

Sur une autre partie du chantier (encore au jour), quatre bassins (très vraisemblablement vinicoles), en **exceptionnel état de conservation** pour ce type de structure, méritent également d'être protégés et de rester visibles pour le public (pourquoi pas à l'intérieur d'un bâtiment faisant office de salle d'exposition archéologique ?).

Même si la **prescription par l'Etat de fouilles exceptionnelles**, à l'emplacement des *fana*, serait la seule solution satisfaisante d'un point de vue scientifique, afin de permettre une réelle connaissance de ces constructions, l'ASCOT demande, *a minima*, à ce que la totalité de la zone actuellement mise au jour soit exclue de tout aménagement pouvant porter atteinte aux vestiges, que des mesures soient prises par les services de l'Etat afin d'en assurer la conservation, que le sanctuaire soit mis en valeur ou, plus vraisemblablement, remblayé en vue d'investigations futures.

Tout ceci nécessite évidemment de modifier le plan masse du secteur en agrandissant la zone verte, ce qui nécessiterait peut-être l'abandon de quelques constructions, ou simplement en la décalant. Cette perspective est loin d'être impossible, ne résultant que de la prise de conscience, par les « décideurs », du **site archéologique exceptionnel que constitue Trémonteix** et de leur réelle volonté à la faire aboutir.

En effet, l'exemple peut être pris sur le chantier de fouilles préventives (réalisées également par l'INRAP) du lieu-dit des Queyriaux à Cournon, où les différents niveaux du site néolithique ont été **classés en découverte exceptionnelle** en raison, notamment, de **l'exceptionnelle conservation** des couches archéologiques et de la diversité de ses structures, objets, outils, ce qui a permis d'y poursuivre les fouilles (**fouilles exceptionnelles** financées par l'Etat et non par l'aménageur). Sur ce site, il a également été décidé, en concertation avec le lotisseur et les élus, de renoncer à l'urbanisation d'un secteur ayant abrité un atelier de potier gallo-romain, qui ne sera pas fouillé mais laissé en l'état sous un jardin paysager (non destructeur), en vue d'éventuelles investigations archéologiques futures.

Notre association a pleinement joué son rôle en alertant le quotidien régional « La Montagne » (voir article du 14 juin, pages 8 et 9). Les chaînes locales de télévision (France 3 Auvergne, CLERMONT 1ERE, TV8 CLERMONT-FERRAND) ainsi que la radio 'France Bleu Pays d'Auvergne' ont, à leur tour, contribué à la médiatisation des **découvertes exceptionnelles** de Trémonteix et permis à l'ASCOT de faire entendre sa voix (liens en page 9).

L'ASCOT, en tant qu'association promouvant la protection et la mise en valeur des vestiges archéologiques ainsi que le développement des recherches sur les Côtes de Clermont et ses abords immédiats, association dont un des fondateurs fut Paul Eychart – le premier à avoir démontré l'importance archéologique, pour des époques différentes, du secteur de Trémonteix – a donc pleine légitimité morale à **exiger la protection des vestiges exceptionnels mis au jour**.

DERNIÈRES MINUTES

Une réunion s'est tenue le 20 juin entre la DRAC et Logidôme afin de rechercher une solution pour les vestiges remarquables de la *villa* de Trémonteix. Selon la DRAC, par la voix du Conservateur régional du SRA, cela ne prendrait que quelques jours (La Montagne du 21/06). Or, à ce jour, **aucune information n'est venue nous rassurer sur la volonté réelle des services de l'Etat et de l'aménageur de protéger ces vestiges exceptionnels**…

L'ASCOT suit de très près ce dossier et vous tiendra informés des décisions et des éventuelles mesures prises pour la protection de cet ensemble remarquable.

Bulletin d'adhésion à l' ***"ASCOT"***

Tél. 04.73.37.12.91 – e-mail : ascot@gergovie.fr
✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand –

(C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom / Prénom : …….....

Adresse :…….

O Souhaite adhérer à l'ASCOT.

Une carte d'adhérent me sera adressée en retour.

Comprend l'abonnement à notre bulletin.

Adhésion annuelle : 16 € o
Membre bienfaiteur (30 € ou plus) o

O Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ».

Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).